



Marseille le 26 juin 2026

DSDEN des Bouches du Rhône
A l'attention de Monsieur le Directeur
académique
28 Bd Charles Nédelec
13231 Marseille cédex 1

Objet : Dysfonctionnements répétés de l'application LSU

Monsieur le Directeur académique,

À l'occasion de cette nouvelle campagne de saisie des Livrets Scolaires Uniques (LSU), le SE-Unsa 13 a été destinataire de nombreux témoignages de collègues faisant état de dysfonctionnements importants de l'application.

Application inaccessible, mises en maintenance à des moments où les enseignants sont disponibles pour effectuer leurs saisies, pertes de données, messages d'erreur, impossibilité de modifier certains livrets ou encore lenteurs récurrentes : ces difficultés ont fortement perturbé le travail des équipes.

Si les incidents techniques peuvent ponctuellement survenir, leur répétition d'une année sur l'autre n'est plus acceptable.

Les enseignantes et enseignants s'organisent pour répondre aux exigences institutionnelles et respecter les échéances fixées. Faute de temps dédié pendant leurs obligations de service, nombre d'entre eux consacrent leurs soirées, leurs mercredis ou leurs week-ends à cette tâche administrative. Ils sont alors en droit d'attendre que les outils numériques mis à leur disposition soient fiables et pleinement opérationnels.

Au-delà de la frustration qu'ils génèrent, ces dysfonctionnements représentent une perte de temps considérable, alourdissent encore la charge de travail et contribuent à une dégradation des conditions d'exercice des personnels.

Le SE-Unsa vous demande d'intervenir afin que cette situation fasse l'objet d'un retour précis auprès des services compétents du rectorat et du ministère. Il apparaît indispensable que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir, lors des prochaines campagnes de saisie, la disponibilité et la fiabilité de l'application LSU.

Le SE-Unsa vous demande également que, lorsque des incidents de cette ampleur surviennent, les personnels soient informés rapidement de la situation, des délais prévisibles de rétablissement et, le cas échéant, que les échéances fixées puissent être adaptées afin que les enseignants ne subissent pas les conséquences de dysfonctionnements dont ils ne sont en rien responsables.

Les outils numériques doivent être au service des personnels. Ils ne peuvent devenir une source supplémentaire de contraintes, de stress et de surcharge de travail.

Persuadés que vous partagez notre volonté d'améliorer les conditions d'exercice des personnels du premier degré, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette alerte et aux suites que vous pourrez lui réserver.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de notre considération distinguée.

Franck Delétraz
Secrétaire départemental

